

La loi et l'évangile

(lire Luc 10, 25 à 35)

(Traduit de l'anglais)

C.H. Mackintosh

[Courts articles 8]

Nous désirons nous attarder un peu sur deux grandes questions qui sont suggérées et reçoivent leur réponse dans l'échange de notre Seigneur avec le docteur de la loi, à savoir : Qu'est-il écrit dans la loi ? Qu'est-il révélé dans l'évangile ? Ces questions n'ont qu'à être citées pour captiver l'attention et éveiller l'intérêt de tout lecteur intelligent et réfléchi. Il est sûrement des plus nécessaires de comprendre l'objet, la nature et la portée de la loi ; et ces choses ne peuvent jamais être vues plus clairement que quand elles sont examinées en contraste avec le glorieux évangile de la libre grâce de Dieu en Christ. Commençons donc à considérer,

Qu'est-il écrit dans la loi ?

Il est très simple de répondre à cette question. La loi révèle ce que l'homme doit faire. C'est ce qui est écrit dans la loi. Nous entendons souvent dire que « la loi est la transcription de la pensée de Dieu ». Cette définition est complètement fautive. Quelle idée aurions-nous de Dieu si nous devions considérer « les dix commandements » prononcés en haut du mont Sinaï, au milieu des tonnerres et des éclairs, de l'obscurité, des ténèbres et de la tempête, comme étant la transcription de Sa pensée ? Comment connaissons-nous Dieu si « le ministère de mort et de condamnation, gravé en lettres sur des pierres » [2 Cor. 3, 7], est la transcription de Sa pensée ? Ne pourrions-nous pas, très justement, nous enquérir auprès des auteurs de la définition très discutable ci-dessus : N'y a-t-il rien dans la pensée de Dieu en dehors de la mort et de la condamnation ? N'y a-t-il rien dans la pensée de Dieu sinon : tu feras, et tu ne feras pas ? S'il doit y avoir plus que ces choses, alors c'est une erreur d'affirmer que « la loi est la transcription de la pensée de Dieu ». Si l'on disait : « La loi déclare la pensée de Dieu quant à ce que l'homme doit faire », nous n'avons pas d'objection à opposer, car nous considérons que c'est là ce qu'est la loi. Mais alors, que le lecteur se souvienne que la déclaration de ce que l'homme doit faire et la révélation de ce que Dieu est, sont deux choses totalement différentes. La première est la loi, la dernière est l'évangile. Tous deux sont parfaits — divinement parfaits — mais ils forment un contraste frappant ; l'une est parfaite pour condamner, l'autre est parfait pour sauver.

Considérons comment ce point est dévoilé dans le passage devant nous. « Et voici, un docteur de la loi se leva pour l'éprouver, et dit : Maître, que faut-il que j'aie fait pour hériter de la vie éternelle ? Et il lui dit : Qu'est-il écrit dans la loi ? Comment lis-tu ? Et répondant, il dit : « Tu aimeras le *Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, et de toute ton âme, et de toute ta force, et de toute ta pensée » ; « et ton prochain comme toi-même ». Et il lui dit : Tu as bien répondu ; fais cela, et tu vivras ».

Cela ne touche en rien l'enseignement de ce passage, de dire que le docteur de la loi se leva avec l'intention mauvaise de tenter Christ, ou qu'il pouvait répéter ce qui était écrit dans la loi avec désinvolture et de

façon insensible. Ce que nous avons à voir est que la grande question de la loi : « Que dois-je faire ? » est ici exposée et répondue. Si un homme doit obtenir la vie en gardant les commandements, il doit les garder. Il n'y a pas de mystère à ce sujet. C'est si évident que la question est : « Comment lis-tu ? ». Un homme n'a qu'à lire Exode 20 pour connaître son devoir envers Dieu et son devoir envers son prochain.

Mais alors, cher lecteur, la solennelle demande est : « Ai-je fait mon devoir ? Ai-je aimé Dieu de tout mon cœur, et mon prochain comme moi-même ? ». Hélas ! hélas ! je ne l'ai pas fait ; loin, bien loin de là ! J'ai prouvé d'innombrables fois que j'ai aimé beaucoup de choses qui étaient tout à fait contraires à Dieu ; que j'ai cédé aux convoitises et aux plaisirs que Dieu condamne ; que ma volonté est tout à fait opposée à celle de Dieu ; que je hais les choses qu'Il aime, et que j'aime les choses qu'Il hait. En un mot, il est tout à fait manifeste que je n'ai pas aimé Dieu de tout mon cœur, que je ne Lui ai pas donné une seule affection de mon cœur. Et quant à mon prochain, l'ai-je aimé comme moi-même ? Ai-je, en tous temps et en toutes circonstances, cherché à promouvoir les intérêts de mon prochain aussi soigneusement que s'ils étaient les miens ? Me suis-je réjoui aussi sincèrement dans sa prospérité que dans la mienne ? Je n'ose pas répondre par l'affirmative. Je ne peux que baisser la tête et confesser que j'ai complètement et honteusement manqué à mon devoir, et envers Dieu et envers mon prochain. Je reconnais tout à fait que c'est mon devoir d'aimer Dieu de tout mon cœur et mon prochain comme moi-même, mais je reconnais tout aussi pleinement que je n'ai fait ni l'un ni l'autre.

Que peut donc faire la loi pour moi ? Me maudire et me mettre à mort sur-le-champ ! N'y a-t-il aucune miséricorde ? Pas dans la loi ! Il n'y a aucune miséricorde au mont Sinaï. Si un homme se tient devant cette montagne en feu, l'immense alternative est le devoir ou la damnation. Il n'y a pas de terrain intermédiaire. « Fais cela, et tu vivras » est le langage solennel, concluant et emphatique, de la loi. « L'homme qui aura pratiqué ces choses vivra par elles » [Rom. 10, 5], mais d'un autre côté, « maudit est quiconque (sans aucune exception) ne persévère pas dans toutes les choses qui sont écrites dans le livre de la loi pour les faire » (Gal. 3, 10). « Si quelqu'un a méprisé la loi de Moïse, il meurt sans miséricorde sur la déposition de deux ou de trois témoins » (Héb. 10, 28).

La loi ne fournit aucune provision pour une obéissance imparfaite, quoique sincère. Elle ne tolère aucune infirmité. Sa seule demande, brève et précise, est : « As-tu persévéré dans toutes ces choses ? ». Si vous dites : Non (et qui pourrait dire autre chose ?), elle ne peut que vous maudire. Pourquoi ? *Parce qu'elle est parfaite*. Si elle devait passer sur une seule transgression, elle ne serait pas une loi parfaite. Sa perfection même assure la condamnation du transgresseur. « Tous ceux qui sont sur le principe des œuvres de loi (c'est-à-dire, tous ceux qui travaillent sous le principe, se tiennent sur le terrain, occupent la plateforme des œuvres de loi) sont sous malédiction », et il n'est pas possible qu'il en soit autrement. Cela établit le point de manière irréfutable. La loi ne peut que se révéler être un ministère de mort et de condamnation pour le pécheur, simplement parce qu'il est un pécheur et que « la loi est sainte et juste et bonne » [Rom. 7, 12]. Il est inutile de dire : « Je ne regarde pas à la loi pour la vie ou la justification, mais seulement comme une règle et pour la sanctification ». Comme une règle pour quoi ? Pour la sanctification de quoi ? Si vous dites : « de ma vieille nature », la réponse est, que bien loin d'être « une règle de vie », c'est « un ministère de mort » ; et que bien loin de sanctifier la chair, elle la condamne, racines et branches. Si, d'un autre côté, vous dites que c'est pour la nouvelle nature, alors votre erreur est également flagrante, car l'apôtre déclare expressément que « la loi n'est pas pour le juste » (1 Tim. 1, 9).

C'est suffisamment clair pour quiconque se contente de prendre les saintes Écritures pour guide. La loi ne peut ni être le terrain de la vie, ni la règle de la vie, pour une créature tombée ; et elle ne peut pas non plus être le terrain de la justice ni la puissance de la sanctification. « Nulle chair ne sera justifiée devant lui par des

œuvres de loi, car par la loi est la connaissance du péché » (Rom. 3, 20). Ce seul passage est concluant et quant à la justification, et quant à la sanctification. Aucune chair ne peut être justifiée devant Dieu par la loi ; et quant à la sanctification, comment puis-je jamais devenir saint par le moyen de ce qui ne fait que me montrer mon impiété ? Si je mesure une planche courte avec une vraie mesure, je dois prouver qu'elle est courte. Une vraie mesure ne peut donner à une planche courte la bonne longueur, elle ne peut que montrer ce qu'il en est. Il en est ainsi de la loi et du pécheur. Encore une fois, « la loi produit la colère » (Rom. 4, 15). Comment cela ? Parce qu'elle est pure, et que je suis impur.

La loi et le pécheur sont complètement opposés — tout à fait irréconciliables. Je dois obtenir une nouvelle nature, me tenir sur un nouveau terrain, être dans la nouvelle création, avant que je puisse me réjouir en la loi de Dieu. « Je prends plaisir à la loi de Dieu *selon l'homme intérieur* » (Rom. 7, 22). Mais comment est-ce que j'obtiens cet « homme intérieur », cette nouvelle nature ? Comment est-ce que j'entre dans la nouvelle création ? Non par des œuvres de loi, de quelque forme ou de quelque description qu'elles soient, mais par la foi en Jésus Christ. Je deviens uni à Christ dans la puissance d'une vie nouvelle et sans fin, sur laquelle la loi n'a aucun droit. Je suis mort en Christ. De là vient que la loi n'a plus aucune exigence envers moi. Si un homme est en prison pour meurtre et qu'il meurt là, la loi en a fini avec lui, dans la mesure où la vie dans laquelle le crime avait été commis, a disparu. Il en est ainsi avec le pécheur qui croit en Jésus. Dieu le voit mort. Son vieil homme est crucifié. La sentence de la loi a été exécutée sur lui dans la personne de Christ. Si elle avait été exécutée sur lui, c'aurait été la mort éternelle ; mais ayant été exécutée sur Christ, Sa mort est d'une efficace infinie, divine et éternelle. De plus, ayant la puissance de la vie éternelle en Lui-même, Il est ressuscité, comme vainqueur du tombeau, après avoir répondu à toutes les exigences. Et il est merveilleux de déclarer que le croyant, étant mort en Lui, vit maintenant en Lui pour toujours. Christ est sa vie ; Christ est sa justice ; Christ est la règle de sa vie ; Christ est son modèle ; Christ est son espérance ; Christ est son tout et en tous (Rom. 6, 7 ; Gal. 2, 20-21 ; Gal. 3 et 4 ; Éph. 2, 4-6 ; Col. 2, 10-15).

Certains se sentent disposés à demander : « Si la loi ne peut produire la vie, fournir la justice ou promouvoir la sanctification, alors dans quel but a-t-elle été donnée ? ». L'apôtre anticipe cette question et y répond. « Pourquoi donc la loi ? Elle a été ajoutée à cause des transgressions, jusqu'à ce que vînt la semence à laquelle la promesse est faite » (Gal. 3, 19). Nous lisons aussi : « Or la loi est intervenue (ou est entrée en cours de route, entre la promesse et son accomplissement) afin que la faute abondât » (Rom. 5, 20). Ces deux passages déclarent dans les termes les plus simples le but de la loi. Il n'est pas dit : « la loi est intervenue afin que nous obtenions la vie, la justice ou la sanctification par elle », mais tout le contraire. C'était « à cause des transgressions », et « afin que la faute abondât ». Où est-il dit, dans l'Écriture, que la loi a été donnée afin que nous ayons la vie, la justice ou la sanctification par elle ? Nulle part. Mais il est expressément déclaré que « la loi a été ajoutée à cause des transgressions », et qu'« elle est intervenue afin que la faute abondât ». Il n'est pas possible de concevoir deux objets plus différents.

Le système légal parle de vie, de justice et de sanctification par la loi ; l'Écriture, au contraire, parle de « faute », de « transgression » et de « colère ». Pourquoi ? Parce que nous sommes des pécheurs, et que la loi est sainte. Elle requiert de la force, et nous sommes faibles ; elle requiert la vie afin d'être gardée, et nous sommes morts ; elle requiert la perfection en toutes choses, et nous ne sommes parfaits en rien ; elle est sainte et juste et bonne, et nous sommes impies, injustes et mauvais. C'est ce qui se dresse ainsi entre nous et la loi ; et cela n'a aucune importance, quant au principe de la loi, que nous soyons régénérés ou irrégénérés, croyants ou incroyants, saints ou pécheurs. La loi ne connaît rien à ces distinctions. Elle s'adresse à l'homme dans la chair, dans sa condition dans le vieil Adam, à sa position dans la vieille création. Elle lui dit ce qu'il doit faire

pour Dieu, et étant donné qu'il ne l'a pas fait, elle le maudit : elle ne peut rien faire d'autre. Elle ne lui montre aucune miséricorde, mais le laisse dans la position de la mort et de la condamnation.

Ainsi en est-il de « ce qui est écrit dans la loi ». Penchons-nous maintenant sur notre second sujet,

Qu'y a-t-il dans l'évangile ?

C'est ce qui est dévoilé avec une beauté et une puissance peu communes dans la touchante parabole du « bon Samaritain ». Le docteur de la loi, comme tous les légalistes, « voulant se justifier lui-même », chercha à déterminer qui était son prochain. En réponse, notre bien-aimé Seigneur traça un tableau dans lequel la véritable condition de tout pécheur, que ce soit le docteur de la loi ou un autre, est représentée d'une façon très vivante. « Un homme descendit de Jérusalem à Jéricho, et tomba entre les mains des voleurs, qui aussi, l'ayant dépouillé et l'ayant couvert de blessures, s'en allèrent, le laissant à demi mort ». Quelle image de la carrière et de la condition de l'homme ! « Un certain homme » — l'auteur ou le lecteur de ces lignes — « descendit ». Combien c'est vrai ! Lecteur, n'en est-il pas ainsi ? Votre course n'a-t-elle pas toujours été en descendant ? Avez-vous jamais, en étant laissé à vous-même, fait un pas vers le haut, un pas dans la bonne direction ? Il n'est pas nécessaire de généraliser, en faisant des déclarations sur l'humanité, l'ensemble de la race humaine, la postérité d'Adam et autres choses semblables. Ce que nous voulons, c'est ramener la question à nous-mêmes et dire, chacun pour soi : « Je suis l'homme de cette belle parabole ; c'est moi-même qui apparaît au premier plan de ce tableau magistral ; ma course a été une descente continue ; je suis descendu de l'innocence de l'enfance à la folie de la jeunesse, et de la folie de la jeunesse à la méchanceté mature de l'homme mûr, et me voilà, dépouillé de tous les lambeaux dont je pouvais m'envelopper ; blessé dans chaque partie de mon être moral ; et ayant la conscience douloureuse que la mort a déjà commencé en moi son œuvre terrible ».

Telle est la carrière, telle est la condition de tout pécheur — sa carrière, descendant — sa condition, la mort. Que faut-il faire ? Peut-il garder la loi ? Hélas ! il n'est pas capable de bouger. Le « sacrificateur » peut-il faire quelque chose pour lui ? Rien ! Il n'a ni sacrifice ni capacité de se lever et d'en obtenir un. Le « Lévite » ne peut-il pas l'aider ? Non ! Il est si souillé par ses blessures et ses contusions, que ni le Lévite ni le sacrificateur ne peuvent le toucher. En un mot, ni la loi ni les ordonnances ne peuvent répondre à son cas. Il est totalement ruiné. Il s'est détruit lui-même. La loi l'a jeté par-dessus bord comme une chose souillée, bonne à rien, condamnée. Il est inutile de lui parler de la loi ou de lui demander s'il veut la prendre comme moyen de justification, comme règle de vie ou comme puissance de sanctification. Elle l'a maudit, condamné et complètement mis de côté, et il ne peut que crier, dans les profondeurs immenses et affreuses de sa ruine morale : « Misérable homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ? » [Rom. 7, 24].

Or, c'est quand un homme est véritablement amené à ce point, qu'il est en position de voir la grandeur morale de l'évangile. C'est quand il a découvert sa propre culpabilité, sa misère et sa ruine, et aussi sa complète incapacité à répondre aux justes et saintes exigences de la loi, ou à profiter d'une manière quelconque des dispositions du système légal sous ses formes les plus attirantes, qu'il est préparé à apprécier les amples provisions de la grâce de Dieu.

Ces faits sont illustrés de façon très frappante dans la scène qui est devant nous. Quand le pauvre homme fut descendu de Jérusalem à Jéricho, de la cité de Dieu à la ville de la malédiction (Jos. 6, 26 ; 1 Rois 16, 33-34) ; quand il gît dépouillé, blessé et à demi mort ; quand et le sacrificateur et le Lévite se sont détournés de lui et ont passé leur chemin ; c'est précisément à ce moment qu'il fut dans une position propre à démontrer la

grâce du bon Samaritain, qui n'est assurément nul autre que le Seigneur Jésus Lui-même, béni soit à jamais Son précieux nom ! Il apparaît sous la forme d'un Samaritain seulement pour rehausser la grâce qui souffle sur nos âmes dans cette aimable scène. « Les Juifs n'ont point de relations avec les Samaritains » [Jean 4, 9]. C'est pourquoi, si le Juif dans cette parabole avait eu assez de force, il n'aurait pas permis, nous pouvons l'affirmer avec assurance, à l'étranger de le toucher. Mais il était si mal en point, si impuissant, tellement sous le pouvoir de la mort, que le Samaritain plein de grâce fit tout à sa manière. Et quelle tendre manière que la sienne !

« Mais un Samaritain, allant son chemin, vint à lui, et, le voyant, fut ému de compassion, et s'approcha et banda ses plaies, y versant de l'huile et du vin ; et l'ayant mis sur sa propre bête, il le mena dans l'hôtellerie et eut soin de lui. Et le lendemain, s'en allant, il tira deux deniers et les donna à l'hôtelier, et lui dit : Prends soin de lui ; et ce que tu dépenseras de plus, moi, à mon retour, je te le rendrai ».

Voilà ce qui est révélé dans l'évangile. L'homme s'est ruiné lui-même. Il est descendu en s'éloignant de Dieu. Il est tombé sous le pouvoir de l'ennemi. Il est la victime de Satan, l'esclave du péché, le sujet de la mort. Son cas est désespéré, pour ce qui le concerne. Mais, béni soit Dieu, le vrai Samaritain est descendu dans toute sa ruine. Le Fils de Dieu a quitté le sein de Son Père, Sa demeure éternelle, et est descendu dans ce monde pour remédier à notre ruine, pour porter notre culpabilité, pour endurer la colère de Dieu à notre place. Il fit tout ceci, bien-aimé lecteur, comme expression de Sa tendre compassion et de Son amour. « Il eut compassion » et vint bander nos plaies, verser « le vin et l'huile » de Sa plus précieuse grâce dans nos âmes, nous guérir, nous restaurer et nous bénir, nous placer dans Sa propre position selon la puissance qui L'avait amené dans la nôtre, faire ample provision pour tous nos besoins jusqu'à ce brillant et heureux moment où nous serons conduits en Sa présence pour n'en plus jamais sortir.

La page de l'inspiration ne nous présente pas de tableau plus touchant que celui que la plume du Maître nous a tracé dans « le bon Samaritain ». Il est parfaitement magnifique et magnifiquement parfait. Il est divin. Chaque expression est remplie d'un charme moral exquis. « Il vint où il était » — non à mi-chemin ou aux neuf dixièmes du chemin, mais tout le chemin. « Et quand il le vit », alors quoi ? Se détourna-t-il par dégoût pour son apparence et le désespoir de sa condition ? Ah, non ! « Il eut compassion de lui ». Son tendre cœur soupirait après lui. Il ne se préoccupa pas de ce qu'il était ou de qui il était. Juif ou Gentil, cela n'importait pas ; les flots de la tendre compassion jaillissaient des sources profondes d'un cœur qui trouvait ses délices à servir toute forme de besoin de l'homme. Cette « compassion » était-elle un simple mouvement de sentimentalité — un sentiment momentané s'exprimant en mots vides et puis disparaissant ? Non ; c'était une chose réelle, vivante et agissante, s'exprimant de la manière la plus évidente. « Il alla à lui ». Pour quoi ? Pour répondre à tout son besoin et ne pas le laisser jusqu'à ce qu'il l'eût mis dans une position de sécurité, de repos et de bénédiction.

Et ce n'était pas tout. Non seulement cet étranger plein de grâce répondit pleinement au besoin actuel du blessé, mais avant de partir, il prononça ces mots touchants : « Prends soin de lui ». Combien cela dut faire fondre le cœur du pauvre homme. Une telle bonté ! Et tout cela de la part d'un étranger, de quelqu'un avec qui il n'aurait naturellement eu « aucune relation amicale ».

Enfin, comme pour compléter le tableau, il ajoute : « quand je reviendrai ». Il éveille dans le cœur, par ces dernières paroles, « l'espérance bénie » de le revoir. Quel aimable tableau ! Et pourtant, tout cela est une réalité divine. C'est la simple histoire de notre bien-aimé Jésus, qui, dans Sa tendre compassion, nous a regardé dans notre condition basse et totalement désespérée, a quitté Sa demeure éternelle de lumière et d'amour, a pris sur Lui la ressemblance de la chair de péché [Rom. 8, 3], est né d'une femme, né sous la loi [Gal. 4, 4], a vécu une vie sans tache, et a accompli un ministère parfait ici-bas pendant trente-trois ans, et finalement est mort sur la croix

comme la propitiation parfaite pour le péché, de sorte que Dieu puisse être juste et justifiant tout pauvre pécheur impie et coupable qui se confie simplement en Jésus.

Oui, cher lecteur, qui que vous soyez, haut placé ou abaissé, riche ou pauvre, instruit ou ignorant, Jésus a fait tout ceci ; et Il est maintenant à la droite de la majesté dans les cieux. Celui qui fut cloué sur la croix pour nous, est maintenant sur le trône. La justice éternelle a ceint Son front sacré de la couronne de la victoire, et cela, rappelons-nous-en, pour nous. Et ce n'est pas tout. Il a dit : « Je reviendrai » [Jean 14, 3]. Précieuses paroles ! Seriez-vous heureux de Le voir ? Le connaissez-vous comme le bon Samaritain ? Avez-vous senti Sa main d'amour bandant vos blessures spirituelles ? Avez-vous connu les vertus guérissantes de Son huile, et l'influence restauratrice, vivifiante et réconfortante de Son vin ? L'avez-vous entendu prononcer ces paroles qui font palpiter le cœur : « Prends soin de lui » ? Si oui, alors, sûrement, vous serez heureux de voir Sa face : vous chéririez dans les tendres affections de votre cœur la bienheureuse espérance de Le voir comme Il est, et d'être comme Lui et avec Lui pour toujours. Que le Seigneur fasse qu'il en soit ainsi pour vous, bien-aimé lecteur, et alors vous serez capable d'apprécier l'immense différence entre la loi et l'évangile — entre ce que nous devons faire pour Dieu et ce que Dieu a fait pour nous — entre ce que nous sommes pour Lui et ce que Lui est pour nous — entre « faire et vivre » et « vivre et faire » — entre « la justice de la loi » et « la justice de la foi ».

Que la bénédiction du Père, du Fils et du Saint Esprit repose sur le lecteur de ces lignes, maintenant, et dorénavant, et pour toujours !